

L'église de Jaillieu mérite d'être classée parmi les monuments historiques. Nous appelons sur elle l'attention du *Comité des arts et monuments*, ainsi que la sollicitude administrative de notre digne préfet, dont le nom a rang parmi ceux des historiens du Dauphiné.

Cependant, cet édifice est menacé de destruction par le projet de construction d'une église qui puisse satisfaire aux besoins religieux d'une population toujours croissante. Pour concilier les exigences du culte avec la conservation du monument, nous proposerions un projet susceptible des plus grands développements. L'église nouvelle serait à trois nefs avec transsepts. Les nefs latérales aboutiraient aux chapellés apsidales, et le transsept de gauche, donnant sur la grande route, recevrait le portail primitif, dont les proportions seraient trop faibles pour la façade moderne. On conserverait ainsi les parties les plus importantes de l'édifice du moyen-âge, tout en modifiant son plan.

Puisse l'administration municipale de Jaillieu adopter tous les moyens possibles de conservation d'un monument qu'elle doit considérer comme la charte d'ancienneté de la commune !

VICTOR TESTE.

